

Projet de parcours Aménagé de Formation Initiale (P.A.F.I)

- Demande initiale Reconduction
 Collégien / lycéen de 15 ans 16 à 19 ans

DÉMARCHE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PARCOURS

Le parcours aménagé de formation initiale s'adresse à des élèves scolarisés dans le second degré, de 15 ans à 19 ans, repérés comme en risque ou en situation de décrochage scolaire.

La durée du parcours est de quelques semaines à une année maximum avec ou sans interruption de scolarité. Le jeune conserve son statut d'élève et il est suivi par un référent tuteur, nommé par le chef d'établissement, en lien avec l'équipe pédagogique et l'équipe éducative (circulaire académique de référence du 3 octobre 2016).

L'élaboration, la rédaction, et la signature de ce dossier sont sous la responsabilité du chef d'établissement en lien avec le coordonnateur académique de la MLDS. Joindre tout document susceptible d'argumenter le projet tel que les convention de stage et le planning mis en place au sein de l'établissement.

Les documents seront transmis à la MLDS par mail : mlds.secretariat@ac-reunion.fr.

Le parcours ne doit pas commencer, tant qu'un avis favorable ne sera pas adressé à l'établissement où l'élève est scolarisé.

Une évaluation formalisée est à transmettre à la MLDS au plus tard un mois après la date de fin du PAFI.

Le PAFI peut être mis en œuvre du **1^{er} Septembre au 15 juin de l'année scolaire en cours.**

| Établissement | Élève |
|---------------|--|
| | Numéro INE : <input type="text"/> |
| | Nom et Prénom : <input type="text"/> |
| | Date de naissance : <input type="text"/> |
| | Classe : <input type="text"/> |
| | Spécialité : <input type="text"/> |
| | Téléphone : <input type="text"/> |
| | Adresse : <input type="text"/> |

Parcours scolaire antérieur

| ANNÉE | CLASSE | ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ | VILLE |
|-------------|--------|-------------------------|-------|
| 2023 - 2024 | | | |
| 2022 - 2023 | | | |
| 2021- 2022 | | | |

Situation actuelle de l'élève : Analyse de l'équipe (démarches déjà engagées, résultats), préconisation du GPDS, avis des parents et/ou tuteurs.

Objectif général et description du parcours personnalisé de l'élève mis en place par l'équipe pédagogique :

Acteurs mobilisés

Personnes impliquées dans l'action (équipe éducative et pédagogique, référent persévérance scolaire, Personnel MLDS, psychologue de l'éducation nationale, parents, associations, partenaires etc...) :

| Nom | Fonction | Lieu d'intervention | Type d'intervention |
|-----|----------|---------------------|---------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Durée lieu et organisation de la formation : Il est nécessaire que cette organisation fasse l'objet d'un contrat formalisé entre l'établissement, le jeune et sa famille. Joindre programme d'actions, emploi du temps, calendrier d'alternance, accompagnement, mission. **(Le jeune reste sous statut scolaire quel que soit le contenu et la durée du parcours)**

Modalités de suivi et d'évaluation du jeune : entretiens, concertation d'équipe, bilans intermédiaires réguliers et bilan terminal à transmettre à la MLDS selon calendrier. Le jeune est suivi par un tuteur au sein de l'établissement chargé de faire le lien avec la famille, l'équipe pédagogique et éducative.

Date de début du parcours et durée :

Engagements réciproques

de l'élève

de l'établissement

A , le

Signature de l'élève et des parents ou des responsables légaux

Le chef d'établissement

LA DRAIO

- 5, rue du Maréchal Leclerc 97400 Saint-Denis -

Le coordonnateur académique de la MLDS pour avis :

A , le

Signature

Validation du projet par le Délégué de Région Académique à l'Information et à l'Orientation :

A , le

Signature